

Monaco / Spécificités de recrutement

Rappel sur la priorité d'embauche

- ✓ **Pour les candidats de Monaco ou des Alpes Maritimes :**
Conformément à l'article 4 des lois usuelles des Conventions Collectives Monégasque:
«L'embauchage du personnel continuera à s'effectuer en faisant connaître les besoins de main-d'oeuvre au bureau de la Main d'oeuvre et en se conformant aux dispositions en vigueur».
«A capacité égale, la priorité d'embauchage sera donnée à la main d'oeuvre habitant Monaco et le communes limitrophes. Chaque embauchage sera confirmé par une lettre d'engagement dans laquelle les fonctions de l'employé seront nettement définies ainsi que sa catégorie et son salaire». Une pièce d'identité sera demandée à l'embauche.
- ✓ **Pour les candidats d'autres régions françaises ou originaires de la CE :**
Une domiciliation sur Nice ou Monaco est indispensable. La procédure sera ensuite la même que pour les régionaux.
- ✓ **Pour les candidats hors CE :**
Il est nécessaire, en plus des pré-requis précédemment cités, de détenir une carte de séjour française en cours de validité.

Le transport

- ✓ **La voiture :**
Les places de parking étant difficiles à obtenir, le co-voiturage est conseillé. Une demande doit être effectuée au parking le plus proche ou un accord doit être passé avec un autre collaborateur.
- ✓ **Le train :**
Le TER partant de Mandelieu en direction de Vintimille longe le littoral. Des trains partent tous les quarts d'heure environ de la gare de Nice direction Monaco. La durée du trajet est d'une demi-heure.
- ✓ **Le bus :**
Plusieurs bus desservent Monaco: le "100" part de la gare des bus à Nice (située près de la place Masséna) et s'arrête Bd des moulins à proximité de la Place du Casino.